

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 29 novembre 2018 portant changement d'appellation de la brigade territoriale de Saint-Genix-sur-Guiers et modification de la circonscription de la brigade territoriale de Saint-Genix-les-Villages (Savoie)**

NOR : INTJ1831689A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Saint-Genix-sur-Guiers prend l'appellation de brigade territoriale de Saint-Genix-les-Villages à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Corrélativement, sa circonscription est modifiée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Saint-Genix-les-Villages exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 novembre 2018.

*Pour le ministre et par délégation :  
Le colonel, adjoint au sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

H. CHARVET

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Saint-Genix-sur-Guiers</b>	Avressieux Champagneux Gerbaix <b>Gresin</b> Marcieux Novalaise Rochefort <b>Saint-Genix-sur-Guiers</b> Sainte-Marie-d'Alvey <b>Saint-Maurice-de-Rotherens</b>	<b>(Ancienne appellation)</b>
<b>Saint-Genix-les-Villages</b>	<b>(Nouvelle appellation)</b>	Avressieux Champagneux Gerbaix Marcieux Novalaise Rochefort <b>Saint-Genix-les-Villages</b> Sainte-Marie-d'Alvey